BOURSE AU RECRUTEMENT DE L'ARMEE DE TERRE

Il est possible d'obtenir une aide financière pour les lycéens et étudiants s'engageant à servir dans l'armée de terre après l'obtention de leur diplôme.
Les conditions :

être de nationalité française
être volontaire et motivé
s'engager à souscrire un contrat d'engagement dans l'armée

Elle s'adresse aux candidats préparant l'un des diplômes suivants :

bac pro ou techno
BTS / DUT / licence pro / BUT
licence
master 1, 2
titre d'ingénieur

Selon le niveau d'études, la bourse varie de 3 000 à 10 000 euros par an.
Le dossier est à retirer au Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) et à déposer avant le 1er août.

https://www.sengager.fr/financez-vos-etudes

Ministère des armées:
14 rue Saint-Dominique
75007 - Paris
https://www.defense.gouv.fr/